

## Politique de sélection des athlètes - Équipe nationale féminine

Le processus de sélection pour l'équipe nationale féminine sera communiqué par l'entremise des publications officielles de Baseball Canada, affichées sur le site Web de Baseball Canada.

### But

L'objectif de la politique de sélection est d'établir un processus clair et équitable sur la façon dont les athlètes sont identifiées et sélectionnées pour l'équipe nationale.

### Ce processus de sélection a deux objectifs :

1. Sélectionner les athlètes admissibles dans un bassin d'athlètes. Les athlètes du bassin sont celles qui sont identifiées par Baseball Canada comme ayant le potentiel de se mériter une place au sein de l'équipe nationale actuelle ou future. À tout moment, le bassin d'athlètes représente un « instantané » du talent canadien au baseball.
2. Sélectionner la meilleure équipe possible pour des événements spécifiques à partir du bassin. Bien que certains critères objectifs soient utilisés pour sélectionner l'équipe, il est également reconnu qu'il y a un élément subjectif important. Les éléments subjectifs comprennent des facteurs tels que les performances antérieures et actuelles, l'expérience, les exigences en matière de position, les qualités de leadership et la cohésion de l'équipe.

Pour toute clarification ou question sur le contenu de la procédure de sélection, veuillez contacter :

Adam Morissette, Directeur du programme féminin [adam@baseball.ca](mailto:adam@baseball.ca)

## SECTION 2 – ADMISSIBILITÉ

Une athlète est admissible à la sélection dans le bassin d'athlètes en autant qu'elle soit : (1) en règle avec Baseball Canada, et (2) une citoyenne canadienne détenant un passeport canadien, une personne admissible à la citoyenneté canadienne qui en fait activement la demande, ou une personne détenant une carte de citoyenneté canadienne.

Pour être admissible à une sélection au sein d'une équipe nationale, l'athlète doit être une citoyenne canadienne telle que définie par la Confédération mondiale de baseball et softball (WBSC) et posséder un passeport canadien valide qui n'expire pas dans les six (6) mois précédant la compétition prévue.

Une fois sélectionnée dans le bassin d'athlètes ou sur une équipe nationale, on s'attend à ce que toutes les athlètes s'entraînent en vue de jouer au niveau de la compétition et de participer à toutes les activités du bassin d'athlètes. Ces standards en eux-mêmes ne seront pas utilisés pour inclure ou exclure une athlète du bassin ou d'une équipe, mais ils seront utilisés par Baseball Canada pour mesurer et surveiller l'entraînement, le progrès et la préparation d'une athlète.

### SECTION 3 – AUTORITÉ EN MATIÈRE DE SÉLECTION

Le conseil d'administration et le PDG ont délégué l'autorité pour toutes les décisions prises dans le cadre de cette politique au directeur des équipes nationales, qui travaillera en étroite collaboration avec l'entraîneur en chef de l'équipe.

Le directeur a l'autorité finale pour toutes les décisions de sélection, y compris la sélection d'athlètes dans le bassin d'athlètes, l'ajout d'athlètes au bassin d'athlètes, la sélection d'une équipe nationale dans le bassin d'athlètes, le retrait d'athlètes du bassin d'athlètes ou d'une équipe nationale, et la sélection d'athlètes de remplacement dans une équipe nationale, s'il y a lieu. Pour prendre les décisions de sélection, l'entraîneur-chef consultera le directeur de l'équipe nationale.

### SECTION 4 – PROCESSUS DE SÉLECTION DES ATHLÈTES

#### Sélection du bassin d'athlètes

---

L'équipe nationale féminine nommera jusqu'à 40 athlètes au bassin d'athlètes de l'équipe nationale au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre d'une année donnée. En plus du bassin d'athlètes, l'équipe d'entraîneurs surveillera les athlètes qui participent à des compétitions d'association, provinciales ou autres.

La sélection du bassin se fera sur la base des éléments suivants :

- Les performances précédentes et actuelles
- L'expérience
- Les exigences des positions
- Le développement ou l'amélioration actuels et prévus
- Leadership et contribution à l'esprit d'équipe

## Sélection de l'équipe nationale

---

Les athlètes du bassin d'athlètes seront sélectionnés pour faire partie de l'équipe nationale, l'objectif étant de constituer la meilleure équipe possible pour n'importe quelle compétition. Les facteurs pris en compte dans cette sélection comprennent les aspects physiques et techniques du jeu, ainsi que la dynamique de l'équipe.

Ces facteurs, auxquels le directeur et l'entraîneur-chef attribueront une importance qu'ils jugeront appropriée dans le cadre du processus de prise de décision, incluent les éléments suivants:

- Les performances précédentes et actuelles
- L'expérience
- Les exigences des positions (primaire et secondaire)
- Le développement ou l'amélioration actuels et prévus
- Leadership et contribution à l'esprit d'équipe
- Disponibilité pour les compétitions et l'entraînement
- Le tableau de progression (depth chart), tel qu'il a été élaboré à partir des critères d'évaluation figurant à l'annexe B

Il est entendu qu'en faisant des sélections pour créer la meilleure équipe possible, il est possible que les meilleures athlètes individuelles ne soient pas sélectionnées. Le directeur et l'entraîneur-chef ont le pouvoir discrétionnaire de nommer une athlète au sein d'une équipe nationale, même si cette athlète n'a pas participé aux camps d'évaluation, aux camps de sélection ou à d'autres événements de l'équipe nationale.

Les échéances qui seront suivies pour la sélection du groupe d'athlètes et la sélection des athlètes pour la Coupe du monde 2024 de la WBSC sont énumérées à l'annexe A. Veuillez noter que les événements, dates et heures spécifiques peuvent être modifiés.

**CIRCONSTANCES IMPRÉVUES/MODIFICATIONS AU DOCUMENT**

Si des circonstances imprévues surviennent et ne permettent pas à ce processus de sélection ou aux échéanciers ci-dessus d'être mis en œuvre tel que décrit dans ce document, Baseball Canada se réserve le droit d'identifier un processus alternatif ou des échéanciers alternatifs. Si cela se produit, toutes les athlètes du bassin d'athlètes seront avisées de ces changements au moment opportun.

Si un événement spécifié dans ce processus de sélection est annulé, reporté, remis ou remplacé, Baseball Canada mettra à jour les procédures de sélection indiquées dans ce processus, tel qu'applicable, dès que raisonnablement possible et communiquera toute modification à toutes les personnes affectées, et publiera aussi le processus de sélection modifié sur son site Web avant l'événement reporté, remis ou de remplacement.

## SECTION 5 – RETRAIT DU BASSIN D'ATHLÈTES OU D'UNE ÉQUIPE NATIONALE

Lors de sa sélection au sein du groupe d'athlètes ou de l'équipe, une athlète doit :

- Fournir à Baseball Canada tous les documents requis (information sur le passeport, certificat d'éducation sur le dopage, formulaire de consentement du participant au CCUMS) ;
- Participer aux événements, activités et réunions de l'équipe, selon les directives du directeur et de l'entraîneur-chef ;
- S'assurer qu'elles portent l'équipement et les vêtements appropriés ;
- Respecter toutes les règles établies par l'entraîneur-chef ou Baseball Canada ;
- Aider Baseball Canada dans les relations publiques et les projets de collecte de fonds lorsque requis ;
- Se conformer aux exigences de l'environnement d'entraînement quotidien hors saison tel qu'identifié par le directeur et l'entraîneur-chef ;
- Ne pas être sous le coup d'une suspension ou de toute autre sanction de la part d'un organisme reconnu pour toute infraction de dopage ou liée au dopage ;
- Être disponible pour le prélèvement d'échantillons et avoir fourni des informations à jour sur sa localisation sur une base régulière tel que demandé par Baseball Canada, la Confédération mondiale de baseball softball ou le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) conformément à la Politique canadienne.

Une athlète peut être retirée du bassin d'athlètes ou d'une équipe nationale lorsque l'athlète :

- N'est pas en mesure de répondre aux attentes en matière de performance - performance inférieure au niveau et aux normes attendues, sur le terrain, qui lui ont valu d'être nommé au sein de l'équipe nationale ;
- Est incapable de performer en raison d'une blessure, d'une maladie ou d'une autre raison médicale telle que déterminée par le personnel médical de Baseball Canada ;
- Est incapable de s'engager dans les activités et événements du programme de l'équipe nationale (notez qu'une athlète peut obtenir une exemption de l'entraîneur-chef et de Baseball Canada) ;
- Viole les règles de l'équipe ou les politiques et procédures de Baseball Canada ;
- Adopte une conduite qui nuit à l'image du programme de l'équipe nationale de Baseball Canada ;
- Se retire volontairement ;
- Est retirée par un comité de discipline ou d'appel de Baseball Canada ; ou
- Se présente de façon frauduleuse.

## SECTION 6 – SUBSTITUTION DES REMPLAÇANTS

Lorsque cela est nécessaire et approprié, une athlète retirée d'une équipe nationale peut être substituée par une remplaçante du bassin d'athlètes. Les délais de remplacement des athlètes lors des compétitions de la WBSC suivront les règles de la WBSC.

## SECTION 7 – APPELS

Les sélections de Baseball Canada peuvent faire l'objet d'un appel (dans les trois (3) jours suivant la sélection) conformément aux procédures établies dans la politique d'appel de Baseball Canada. [Politique d'appel de Baseball Canada](#)

## SECTION 8 – SÉLECTION DES ENTRAÎNEURS

Pour être reconnu comme entraîneur dans le bassin d'entraîneurs de l'équipe nationale, un entraîneur doit être un membre en règle de Baseball Canada, être sélectionné par l'entraîneur-chef et être approuvé par le directeur des équipes nationales et le PDG de Baseball Canada. Les entraîneurs du bassin d'entraîneurs sont éligibles à participer aux événements de l'équipe nationale tel que demandé par Baseball Canada et l'entraîneur-chef.

## SECTION 9 – SÉLECTION DU CHEF D'ÉQUIPE ET DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Le directeur, en consultation avec l'entraîneur-chef, recommandera tous les autres postes de personnel de soutien au PDG pour leur approbation. Le personnel de soutien sera sélectionné selon le principe d'avoir une équipe de spécialistes qui est la plus apte à aider les athlètes à atteindre le podium lors des compétitions.

### Annexe A

---

- Le ou avant le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année – Baseball Canada nommera le bassin d'athlètes.
- Avril à juin – Les entraîneurs de Baseball Canada et de l'équipe nationale féminine surveilleront les sélections des équipes provinciales, les matchs provinciaux ou interprovinciaux afin d'identifier les joueuses additionnelles. Les entraîneurs provinciaux HP aideront à identifier les joueuses pour l'année en cours ou les années à venir.
- Du 3 au 7 juillet – Camp de sélection finale avec les athlètes nommées à partir du bassin d'athlètes et d'autres joueurs identifiés par Baseball Canada.
- 18 juillet (ou avant) – Baseball Canada nommera la liste finale des 20 joueuses pour la Coupe du monde féminine.

Les athlètes sont tenues d'assister à tous les événements de l'équipe nationale. Une exemption peut être accordée pour cause de maladie/blessure (documentation requise) ou pour des circonstances spéciales. Le directeur et l'entraîneur-chef, en consultation avec l'équipe d'entraîneurs, ont le pouvoir discrétionnaire de tenir compte de toute circonstance particulière.

Des substituts peuvent être ajoutées à l'équipe pour remplacer une athlète retirée de l'équipe conformément à l'article 5. L'ajout de remplaçantes à l'équipe est laissé à l'entière discrétion du directeur et de l'entraîneur-chef et s'inscrit dans le cadre de la philosophie qui consiste à former la meilleure équipe possible.

## Annexe B

---

Baseball Canada utilise le système qualitatif et quantitatif suivant pour l'évaluation lors de la sélection :

**Qualitatif** – Au baseball, un athlète est évalué sur 5 outils physiques.

1. La frappe
2. La puissance
3. Le lancer
4. Le champ
5. La course

**Quantitatif** - Au baseball, une note chiffrée est attribuée à chaque aptitude qualitative.

1. Excellent
2. Très bon
3. Supérieur à la moyenne
4. Moyen
5. Inférieur à la moyenne
6. Bien inférieur à la moyenne
7. Faible

**Intangibles** – Les résultats qualitatifs et quantitatifs sont combinés à l'évaluation des caractéristiques mentales de la joueuse par l'évaluateur de talent pour formuler la décision finale de sélection.